



Département de la Haute-Vienne
COMMUNIQUE DE PRESSE DU 27 FEVRIER 2026

Travaux d'élagage et de replantation sur la RD 941

À partir du lundi 2 mars et pour une durée de cinq jours, le Département va procéder à une opération de mise en sécurité de l'alignement d'arbres situés rue Adrien Pressemane en bordure de la route départementale 941 à l'entrée est de Panazol (hors agglomération). Cette opération consiste en un élagage de sécurisation (suppression des branches qui pourraient tomber), à la mise en niche écologique (suppression de toutes les branches sur deux arbres et maintien du tronc qui est stable pour une recolonisation), et de replantation de sujets manquants. Ces travaux auront un impact sur la circulation : un alternat sera mis en place et de courtes interruptions auront lieu pour garantir la sécurité des usagers.

Courant 2024, un diagnostic phytosanitaire de ces arbres a été réalisé par la société Forestry France, agréée par le Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière (CNEFAF). L'expert forestier, auteur du rapport, a diagnostiqué les 32 chênes pédonculés qui constituent l'alignement. Il s'avère que certains sujets présentent des signes de vieillissement ou de blessures. C'est pourquoi ce rapport préconise les actions suivantes :

- l'abattage de deux sujets moribonds avec maintien du fût principal en niche écologique, respectivement à cinq mètres et à six mètres de haut ;
- la taille de bois mort sur onze autres arbres.

Conformément à l'article R 350-20 du Code de l'environnement, des mesures de compensation seront mises en œuvre. Elles ne s'appliqueront que pour l'abattage des deux chênes et viseront à compléter l'alignement existant avec une équivalence d'un arbre planté pour un arbre coupé. Les jeunes sujets plantés en régie seront équipés de manchons de protection et maintenus par des tuteurs. Ces dispositions auront pour effet de protéger les plans, d'accélérer leur croissance et de les repérer facilement lors des opérations de fauchage. Le choix de l'essence se fera sur la mise en place d'une essence autochtone en tenant compte des évolutions du changement climatique (chêne pédonculé ou chêne sessile).

Ce programme de travaux a fait l'objet d'une déclaration préalable auprès des services de l'État qui ont rendu un avis favorable en date du 4 novembre 2025.

Le Département remercie les usagers de la route pour leur compréhension et s'excuse pour la gêne occasionnée.

Contact presse :

Mégane Lépine – 05 44 00 12 41 - megane.lepine@haute-vienne.fr